

Enseigner le français en Haïti Un défi à relever

Zita Ruben Charles

Le commentaire dans la correction des textes

Numéro 115, automne 1999

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/56156ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Charles, Z. R. (1999). Enseigner le français en Haïti : un défi à relever. *Québec français*, (115), 59–60.

Enseigner le français en Haïti un défi à relever

PAR ZITA RUBEN CHARLES *

Dans cet article, nous allons parler des problèmes de l'enseignement du français en Haïti : la crise dans le système d'éducation, l'échec d'une réforme prometteuse, les difficultés nées de la cohabitation français / créole. Enfin, nous traiterons du rôle favorable que pourrait jouer la lecture littéraire de textes d'auteurs haïtiens dans l'apprentissage de la langue française.

Un système d'éducation désuet

Le système éducatif haïtien, depuis l'indépendance de 1804, a toujours été calqué sur celui de la France. Les premières écoles ont vu le jour en 1805. Mais pendant longtemps il n'y avait pratiquement que des écoles privées qui étaient fréquentées par les enfants issus de familles favorisées. Les quelques écoles publiques qui existaient étaient aussi élitistes dans leur fonctionnement que les institutions privées. Mises à part les écoles des bien nantis dans les villes, dans les campagnes, les écoles n'existaient que symboliquement : une grande partie de la population était tenue à l'écart de l'instruction.

Aujourd'hui encore, le système éducatif demeure chaotique. Les causes profondes de cette crise d'éducation : les trente dernières années de dictature et de corruption administrative, la fuite des cerveaux et la multiplication d'écoles privées sur lesquelles l'État n'a aucun contrôle.

Un caractère hybride : le primaire a été réformé mais le secondaire n'a pas changé. Les méthodes d'enseignement et d'apprentissage du français, langue seconde, sont ignorées. Il en est de même pour les méthodes actuelles à base d'observation, de questionnement, de prise de parole et de construction du savoir par l'apprenant. Ce dernier demeure passif tandis que l'enseignant, lui, est censé détenir toutes les connaissances alors qu'il n'a reçu aucune formation. Le taux de déperdition et de redoublement est considérable chez les élèves.

Une tentative de réforme longtemps souhaitée

L'idée d'une réforme éducative se faisait sentir depuis bien longtemps. Quand elle fut lancée en 1978, elle remettait en question les structures et les contenus du système éducatif. En voici les points forts : mise en place de l'École fondamentale pour remplacer l'école primaire et les trois premières années du secondaire ; introduction du créole comme langue d'enseignement (langue outil ; langue objet) pour faciliter les apprentissages scolaires ; modification des méthodes d'enseignement par le choix d'un apprentissage basé sur le raisonnement ; for-

mation des enseignants et élaboration d'un curriculum scolaire mieux adapté au milieu. Cette réforme, mise en place à partir de 1982, a été un échec, car seize ans après, les problèmes d'éducation en Haïti demeurent entiers, en particulier les problèmes d'enseignement et d'apprentissage du français.

Un système à deux langues

Aujourd'hui, dans le système éducatif haïtien, comme en témoigne le tableau qui vient d'être dressé, le français et le créole cohabitent. Il existe seulement de 2 à 3% d'Haïtiens qui peuvent s'exprimer en français couramment, 10 à 15% le comprennent plus ou moins facilement, et plus de 90% sont créolophones unilingues. Analphabètes et affligés d'une méconnaissance du français, « les paysans et les couches infé-

Il existe seulement de
2 à 3% d'Haïtiens qui
peuvent s'exprimer en
français couramment,
10 à 15% le comprennent
plus ou moins
facilement, et plus de
90% sont créolophones
unilingues.

ILLUSTRATION : ANNE MARIE AGDA. LE CRÉOLE DE L'OSBEAU ROUGE EDWIGE DANICAT. ÉDITION PYRAMON/OSBEAU WATELET. PARIS, 1986.



rieures de la classe moyenne sont exclus du lectorat national » (Hoffman, 1995, p. 24).

On semble ignorer que la langue maternelle de l'apprenant, ce n'est pas le français, mais le créole. En guise de moyen d'apprentissage, les enseignants qui n'ont aucune formation continuent de privilégier la mémoire plutôt que l'intelligence et, au lieu d'entraîner les apprenants à participer activement à la classe, ils les maintiennent dans une grande passivité.

L'apprentissage se fait de deux façons : naturellement, en dehors de l'école ou de manière institutionnelle à l'école. En Haïti, quelques enfants parlent français à la maison. L'école secondaire, pour ces enfants est un lieu supplémentaire d'apprentissage du français. Mais pour la plupart, les jeunes Haïtiens, en dehors de l'école, ne parlent que le créole.

Lire en français : un pensum

La lecture en français, et même en créole pour l'apprenant-lecteur est une contrainte. Vivant le plus souvent dans un

contexte d'oralité et appartenant à un milieu non lettré, les livres ne lui sont pas familiers. La lecture le rebute parce qu'elle l'ennuie et le dégoûte. Il l'associe à un pensum. La lecture des textes littéraires qu'on lui impose est mal préparée et mal enseignée.

Un sondage, mené auprès des professeurs de français de la sixième à la troisième du secondaire dans quelques collèges et lycées d'Haïti, a mis au jour les difficultés auxquelles se butent l'enseignement de la langue et son apprentissage. La littérature telle qu'elle est enseignée de manière traditionnelle ne facilite ni la connaissance de la langue ni ne donne le goût de lire. La compétence linguistique des apprenants ne se développe pas et les textes qu'on leur propose demeurent inaccessibles.

Dans les programmes, aucune place n'est réservée à la littérature jeunesse. On n'y étudie pas d'œuvres complètes, mais des morceaux choisis sans liens entre eux.

Dans ces textes, on ne s'arrête ni à la syntaxe ni au vocabulaire ni à la conjugaison des verbes. Les textes haïtiens ne sont pas prisés. Ces programmes ne sont pas adaptés à la population scolaire d'aujourd'hui. Ils ne proposent aucune méthode de recherche et n'incitent pas au travail en bibliothèque. Et, malgré cela, le ministère de l'Éducation nationale ne prévoit aucune formation pédagogique des enseignants.

Le manque de formation pédagogique

Il manque une formation de base aux enseignants. Ils font étudier des textes sur lesquels ils ne possèdent eux-mêmes aucune information. Car ils lisent peu ou pas du tout. Ils ne peuvent donner le goût de ce qu'ils ignorent. Il faut souligner que les livres sont rares, que les bibliothèques sont inexistantes et qu'il ne se fait pratiquement aucune recherche de sorte que les enseignants ne maîtrisent même pas la langue française qu'ils sont censés enseigner. De toute façon, la profession est peu prise et ne représente qu'un pis-aller. Sous-qualifiés, les enseignants sont peu ouverts à l'innovation.

L'enseignement de la littérature

Lors d'un colloque organisé par l'Alliance française à Port-au-Prince, les conférenciers ont fait prendre conscience à l'assistance du malaise qui règne dans l'enseignement de la littérature. Evelyne Carrenard a fait ressortir la nécessité d'articuler l'enseignement de la littérature à celui de la langue : « La littérature, dit-elle, est avant tout un travail par et sur le langage. » Selon elle, « les textes doivent être choisis en fonction de la compétence réelle de lecture des élèves, d'une part, et de celles qu'ils devront acquérir, d'autre part ».

La littérature au service de la langue : une occasion d'utiliser la langue

Étant donné le lien évident qui unit la littérature à la langue, l'étude de textes d'auteurs haïtiens qui écrivent en français devrait pouvoir stimuler l'étude et la connaissance de la langue française.

Bien entendu, la littérature doit être étudiée pour elle-même et pour les bénéfices moraux et esthétiques qu'on peut en retirer. Mais, en présentant des modèles d'utilisation de la langue, les textes littéraires donnent à leurs lecteurs une occasion d'utiliser la langue et de réfléchir en même temps sur divers aspects du texte lu – un premier travail, qui peut être complété par des échanges verbaux où l'on transmet les observations et les impressions que l'on peut partager avec d'autres lecteurs.

Un exemple d'utilisation de la langue

En présentant des modèles d'utilisation de la langue, les textes littéraires donnent à leurs lecteurs des occasions d'apprendre à bien s'exprimer oralement ou par écrit. Ils aident à élargir le vocabulaire, à faire connaître de façon concrète la syntaxe ou les figures de style, par exemple. Le texte littéraire se distingue aussi par le degré de qualité de la langue qu'il utilise. Comme moyen de penser, de communiquer, de comprendre, la langue proposée par le texte littéraire se caractérise par sa richesse, sa précision, sa logique et sa clarté.

Et puis, comme il s'agit de la seule occasion de fréquenter la langue française de façon intime pour des jeunes dont ce n'est que la langue seconde, il faudrait qu'ils puissent en retirer le maximum de bénéfices.

Compte tenu de la désuétude des méthodes d'enseignement du français en Haïti et du fait qu'actuellement la langue seconde ne peut s'enseigner que par la littérature, on peut se demander si un enseignement rénové de la lecture littéraire portant sur des textes d'auteurs haïtiens n'est pas l'unique chance, pour les jeunes apprenants haïtiens, d'acquérir une maîtrise convenable du français...

* Professeure au Collège Regina Assumpta, Cap-Haïtien

Références

- BESSE, H., « Langue maternelle, seconde et étrangère », *Le Français Aujourd'hui*, 78 (1997), p. 9-15.
CARRENARD, E., « Colloque sur la littérature », *Conjonction*, 155 (décembre 1982), p. 9-68.
HOFFMAN, L.F., *Littérature d'Haïti*, EDICEF / AUPELF, Paris, 1995.
TARDIEU Charles, *L'Éducation en Haïti*, Montréal, Université de Montréal, Faculté des sciences de l'Éducation, thèse de doctorat, 1989.

Étant donné le lien évident qui unit la littérature à la langue, l'étude de textes d'auteurs haïtiens qui écrivent en français devrait pouvoir stimuler l'étude et la connaissance de la langue française.